



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MAI 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 20 REPRESENTES : 09</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 16 mai 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 26 mai 2023</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, Mme Pauline BRESSE, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p>Étaient représentés : M. Emmanuel LOMBARD ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Gérard RUFFIER-MONET ayant donné pouvoir à Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel CHEVALLIER, M. Franck SOUQUET-GRUMEY ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Jean-Pierre PLAISANCE à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à Mme Audine FRECKMANN.</p>
---	--

Délibération n°15

Rapporteur : Mme Annabelle MOREL

Objet : Création de postes temporaires pendant la période estivale 2023

Vu le Code général de la Fonction publique et notamment son article L332-23 1°,

Vu le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 portant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, qui prévoit qu'il convient de communiquer au comptable l'acte d'engagement mentionnant la référence de la délibération créant l'emploi,

Pour assurer le bon fonctionnement des services pendant la période estivale 2023, des postes temporaires seront nécessaires.

Afin de répondre aux besoins, 21 postes (maximum) pourront être créés pour la période de juin à septembre 2023, répartis de la manière suivante :

Catégorie	Grade	Emploi	Nombre d'emplois maximum	Nombre d'ETP annuel**
C	Adjoint d'animation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ animateur pour l'ALSH 	10	0.90
C	Adjoint administratif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agent administratif ▪ Agent d'accueil 	3	0.25
C	Adjoint technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agent technique polyvalent ▪ Agent polyvalent de restauration 	8	0.55

Ces postes seront ouverts à des jeunes âgés de 18 ans et plus, poursuivant leurs études ou arrivant en fin d'études.

Les jeunes personnes recrutées seront rémunérées sur la base de l'indice de rémunération 353 et percevront une indemnité de congés payés et de précarité.

Elles seront affiliées au régime général de la Sécurité Sociale pour tous les risques inhérents à l'emploi, ainsi qu'au régime de retraite complémentaire IRCANTEC.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Crée 21 emplois temporaires répartis sur les mois de juin à septembre 2023.**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à procéder au recrutement dans les conditions prévues par les textes en vigueur et à conclure les contrats de travail correspondants.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
 Pour le Maire,
 Michel Chevallier,
 Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230522-20230522_DE15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023

Publication : 26/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

